

Une association ou structure assume vis-à-vis du ou des groupe(s) qu'elle encadre, **une obligation de sécurité, de moyens**, c'est-à-dire qu'elle doit faire tout son possible pour assurer et veiller à la sécurité des pratiquants.

> **assurer le déplacement de son groupe dans les meilleures conditions de sécurité en adéquation avec les motivations et les capacités physiques de celui-ci.**

Selon la jurisprudence, c'est « la surveillance permanente du comportement des pratiquants »

Il convient d'insister sur la nécessité de respecter quelques règles indispensables :

- 1) **S'INFORMER** de l'itinéraire et ses particularités (difficultés, durée, autorisation de passage...)
- 2) **SE PRÉPARER** et évaluer la condition physique nécessaire.
- 3) **S'ÉQUIPER** :
 - > Matériel de progression (chaussures et sac à dos adaptés aux caractéristiques de la randonnée).
 - > Matériel de protection (vêtements pratiques adaptés aux conditions météo).
 - > Matériel et fournitures pour se restaurer (vivres, eau)
- 4) **SE COMPORTER**
 - > Gérer l'effort, s'hydrater et s'alimenter.
 - > Rester attentif et objectif face aux risques météo, (état du terrain).
 - > Respecter le milieu traversé.
- 5) **S'ADAPTER**
 - > À l'évolution des conditions de pratique (météo, terrain). Aux informations rencontrées (zones protégées, autres usagers).



... dans l'un de nos **nombreux clubs des Pays de la Loire** affiliés à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et ainsi profitez de randonnées de tous niveaux, pour tous les goûts, encadrées par des animateurs expérimentés. Retrouvez la liste des clubs des Pays de la Loire (voir contacts)

Vous êtes un randonneur, un animateur, un baliseur, un aménageur, ou vous souhaitez le devenir. Vous avez des connaissances, des compétences ou vous souhaitez vous investir :

- > Vous appréciez d'être encadré et guidé. A votre tour, vous souhaitez emmener un groupe de randonneurs explorer nos chemins et découvrir notre patrimoine naturel ou culturel, à travers toute la France. Devenez animateur de randonnée pédestre !
- > Vous suivez avec confiance le balisage. Vous appréciez la qualité et la fiabilité des itinéraires. Ceci est l'œuvre de nos 6000 baliseurs.

La FFRandonnée vous propose un panel de formations tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire national pour vous accompagner dans votre démarche :

- > **Module de base (lecture de carte et utilisation de la boussole)**
- > **Stage Animateur 1er niveau**
- > **Stage Animateur 2ème niveau**
- > **Animateur Marche Nordique**
- > **Animateur Rando Santé**
- > **Baliseur**
- > **Aménageur**
- > **GPS**
- > **Collecteur et gestionnaire numérique.**

Nos formations apportent au pratiquant des connaissances sur la randonnée pédestre et sont ouvertes à tous.

Recommandations aux randonneurs



« La randonnée pédestre est **une activité sportive se pratiquant en pleine nature, ou dans tout autre lieu, sur tout cheminement, dans le respect des milieux traversés.**

La pratique de la randonnée pédestre qu'elle soit, associative ou individuelle, respecte diverses règles de sécurité, d'encadrement et d'organisation. »



Maison des Sports - 44, rue Romain Rolland
BP 90312 - 44103 NANTES cedex 04
02 40 58 61 21 - ccrp.paysdelaloire@wanadoo.fr
<http://pays-de-la-loire.ffrandonnee.fr/>

